



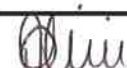
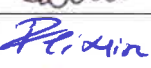
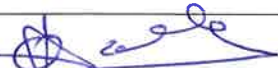
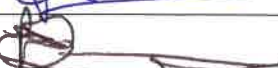
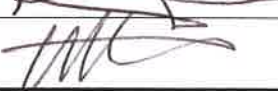
COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 3 septembre 2026

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 04/2026 relatif au financement des mesures d'urgence pour la
réfection du pont CFF de Chambon**

		Séances			Emoluments			Signatures
		01.09.26						
Rapporteur	Adeline Dini	x						
Membres	Paulo Teixeira	x						
	Olivier Delacretaz	x						
	Jean-Marc Ecuyer	x						
	Linda Schiavone	x						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée s'est réunie le 1^{er} septembre 2026 en compagnie de Mme Aurélie Tulot, Syndique et M. Eric Portner Municipal, afin de traiter le préavis N° 04/2026 relatif au financement des mesures d'urgence pour la réfection du pont CFF de Chambon. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions. La commission des finances étaient également présente lors de cette séance.

Ce préavis fait suite à une étude préliminaire relative à la réfection du pont de Chambon réalisée par le bureau RWB. Cette étude met en évidence plusieurs dégradations nécessitant une intervention rapide.

- Fissures longitudinales et transversales importantes à l'enrobée.
- Joints de chaussée fortement corrodés et non étanches, avec présence de végétation.
- Infiltrations visibles au droit des joints depuis l'intrados.

A ce jour, ce pont est l'unique passage routier entre le village et la plaine d'où son utilisation fréquente par les agriculteurs, le Sige, Gastrovert et bien d'autres usagers. Le pont de Chambon n'assure plus une sécurité optimale lors de son utilisation. Ces mesures de rénovations précitées sont urgentes afin que les CFF ne prennent pas la décision radicale de fermer le pont de Chambon.

La question d'une réfection totale a également été posée mais celle-ci prendrait énormément de temps avant que les travaux ne débutent. Entre l'étude complète, la possibilité d'un pont de 40 tonnes, les subventions cantonales, accord avec les CFF, les délais n'en finissent plus. Il est donc impossible pour l'heure de donner une date quant à une rénovation totale.

Pour en revenir aux mesures d'urgence, celles-ci seraient faites rapidement afin que le pont ne se dégrade davantage. La durée de vie de l'ouvrage pourrait être prolongée tout en garantissant une sûreté maximale. Ces travaux pourront être gardés si dans quelques années une réfection totale doit être entreprise. Les interventions d'urgence n'impacteront que très peu le trafic ferroviaire du fait qu'elles seront effectuées sur les appuis et sur le pont.

Le crédit d'investissement demandé par la Municipalité serait de Fr. 294'000.- HT et serait financé par la trésorerie courante. Le devis de RWB s'élevant à Fr. 293'939.50 HT.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** préavis N° 04/2026 relatif au financement des mesures d'urgence pour la réfection du pont de Chambon
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide :**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux d'urgence pour la réfection du pont CFF de Chambon
 2. De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 294'000.-.
 3. De financer ces travaux par la trésorerie courante.

Ont signé :

Adeline Dini



Paulo Teixeira



Olivier Delacrétaz



Jean-Marc Ecuyer



Linda Schiavone

